

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKE Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CULTURE ET EDUCATION POPULAIRE - LABANQUE –
MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Pour favoriser la mobilité en TER et promouvoir le tourisme culturel sur le territoire des Hauts-de France, SNCF Voyageurs a souhaité apporter son concours à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pour quatre sites culturels incontournables dont la philosophie entre pleinement dans la politique de parrainage de SNCF Voyageurs. Les quatre sites sont Labanque à Béthune, l'Unité d'Art Sacré à Gosnay, la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, la Donation Kijno à Noeux-les-Mines.

Par délibération n°2024/BC052 du 25 juin 2024, le Bureau communautaire a adopté la grille des tarifs des activités payantes applicable à Labanque.

Considérant le partenariat de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay avec la SNCF Voyageurs sur l'opération « TER de Culture » permettant de profiter de réductions à l'entrée de lieux culturels et sites d'exceptions dans les Hauts-de-France.

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'ajouter aux droits d'accès à tarif réduit, soit 3 €, le fait d'être titulaire d'un titre de transport ferroviaire SNCF Voyageurs TER-Hauts-de-France valable le jour de la visite.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la nouvelle grille tarifaire, à compter du 1^{er} juillet 2025, de cet équipement culturel tel que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de Labanque à compter du 1^{er} juillet 2025, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**

Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien

ANNEXE 1
TARIFS DE LABANQUE – 1^{er} JUILLET 2025

Fournisseur	Nature du produit	Intitulé de l'objet	Prix de vente nets de taxes	Conditions d'application des tarifs	
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Billetterie pour les individuels	Billet d'entrée	6 euros	Plein tarif	
			3 euros	Tarif réduit* pour les 19/26 ans, les étudiants, les habitants de la Communauté d'Agglomération Tarif réduit appliqué pour les billets couplés avec des structures culturelles régionales (convention) Tarif réduit* appliqué pour les détenteurs de billets SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France daté du jour de la visite <i>* sur présentation d'un justificatif</i>	
			Gratuit	Gratuité* jusqu'aux 18 ans révolus, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les étudiants en arts, les personnes en situation de handicap et la personne qui les accompagne. Des entrées gratuites, dans la limite de 50 par an, pourront être accordées aux professionnels participant à la promotion ou à la programmation de l'équipement. <i>* sur présentation d'un justificatif</i>	
			Ouvertures exceptionnelles	Gratuit	Gratuit pour tous à l'occasion des vernissages, la Nuit des Musées, les Journées du Patrimoine les premiers dimanches de chaque mois, les Intermezzos, les visites préparatoires pour les enseignants et les responsables de groupes
			Événement - Catégorie 1	6 euros	Ce tarif correspond aux prestations suivantes; ateliers, stages, visites théâtralisées, concerts, etc. Le tarif est appliqué en fonction de l'événement, de sa durée, du coût de la prestation, etc.
			Événement - Catégorie 2	12 euros	
			Événement - Catégorie 3	15 euros	
			Goûter-anniversaire	60 euros	Pour les enfants de 7 à 10 ans. Durée : 2h30 Pour 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs maximum. La prestation comprend la présence d'un médiateur, une visite de l'exposition en cours, un temps de pratique artistique, le goûter. Les cartons d'invitation, les boissons et le set de table sont fournis.
		Location	Caution pour le Studio	300 euros	Le Studio est mis gracieusement à disposition des artistes en contrat avec la CABBALR. Dans le cadre du contrat de location, une caution est demandée en garantie pour les locaux et les clés confiées à l'artiste.

FOURNISSEUR	NATURE DU PRODUIT	TYPE DE GROUPE	INTITULE DE L'OBJET	PRIX DE VENTE NETS DE TAXES	CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Billetterie pour les groupes	Groupes de la Communauté d'Agglomération			
		Groupes scolaires et centres de loisirs	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	30 euros/heure/classe	La classe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
			Parcours-découverte	Gratuit	Le parcours-découverte s'adresse aux établissements scolaires de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une démarche partenariale autour de 3 rendez-vous annuels, en contrepartie de la gratuité du transport, des billets d'entrée et des visites accompagnées. Ces 3 rendez-vous sont choisis par l'enseignant parmi les expositions de Labanque, Kijno, CLEA, d'un atelier, etc.
			Parcours-découverte	Gratuit	Le parcours de proximité s'adresse aux groupes de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une démarche partenariale autour de 4 rendez-vous annuels à Labanque, en contrepartie de la gratuité des billets d'entrée et des visites accompagnées. Le transport est à la charge des groupes.
		Groupes du champ social (établissements spécialisés, centres de formation, établissement pénitentiaire, etc.)	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	30 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Autres groupes (associations, groupes de touristes, CE, etc.)	Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Collectivités, associations, comité d'entreprise, etc.	Carte d'abonnement « Groupes » 6 visites	120 euros	Cette carte permet d'accéder à des tarifs préférentiels pour venir régulièrement à Labanque. Les visites et les ateliers sont accompagnés d'un médiateur (durée : 1h à 1h30). Une collectivité peut en faire bénéficier ses écoles, ses centres de loisirs, son CCAS, etc. Le groupe est constitué de 25 personnes maximum. La carte est valable un an à compter de la date d'émission.
			Carte d'abonnement « Groupes » 12 visites + 1 atelier	240 euros	
			Carte d'abonnement « Groupes » 20 visites + 2 ateliers	360 euros	
			Carte d'abonnement « Groupes » 28 visites + 3 ateliers	480 euros	
		Groupes hors de la Communauté d'Agglomération			
		Groupes scolaires et centres de loisirs	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/classe	La classe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Groupes du champ social (établissements spécialisés, centres de formation, établissement pénitentiaire, etc.)	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Autres groupes (associations, groupes de touristes, CE, etc.)	Billet d'entrée + visite accompagnée	120 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Tous groupes			
		Forfait séminaire	1/2 journée	300	Le groupe bénéficie d'un accueil café/viennoiserie, de la location d'une salle et d'une visite privée du bâtiment et des expositions. La jauge maximum est de 20 personnes.
			Journée complète	500	
		Forfait formation	1/2 journée	150	Le groupe bénéficie d'une visite du bâtiment et des expositions, de l'intervention des agents de Labanque (direction, pôle médiation, régie technique) en vue d'une formation sur les métiers de la culture. La jauge maximum est de 25 personnes.
			Journée complète	250	